



Entreprise

TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES POUR FAVORISER LE PARTAGE DE SAVOIR-FAIRE

TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

qu'est-ce que c'est ?

Cet accompagnement permet aux entreprises de favoriser le partage de compétences pour professionnaliser la transmission des savoirs et savoir-faire.

L'objectif est de conserver les connaissances en interne et ainsi d'assurer leur pérennité.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Contenu

Après analyse de votre besoin par votre conseiller, vous disposez d'un prestataire externe pour :

- réaliser un état des lieux de votre situation ;
- identifier les compétences à transmettre ;
- formaliser le programme de formation interne ;
- former un collaborateur à la mission de formateur au sein de l'entreprise.

3 Dates

- **Démarrage de l'action**
entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025
- **Fin de réalisation**
31/12/2026

4 Avantages

Bénéficier de l'accompagnement d'un expert pour :

- favoriser la performance de l'entreprise, fidéliser les salariés et intégrer les nouvelles recrues ;
- planifier, coordonner, encadrer et avoir un outil de suivi de la transmission de savoirs ;
- informer les salariés sur l'évolution de l'organisation induite par le transfert de compétences.

5 Financement

Coûts pédagogiques 100 % financés.

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :
opcoep.fr/mon-conseiller